



V

/

T

,

L

U

V

/

T

,

S

U

LE MOT DU MAIRE

La période que nous traversons actuellement est absolument inédite, tant par la gravité de la pandémie due au Covid 19, que par les contraintes du confinement qui nous est imposé, confinement qui semble porter ses fruits, ne serait ce que par le recul de la propagation du virus.

Un déconfinement progressif, annoncé à partir du 11 mai prochain par le gouvernement, va permettre avant tout de relancer une partie de notre économie qui en a bien besoin. Ce n'est pas pour autant qu'il faudra oublier les règles en vigueur depuis le 15 mars dernier : lavage des mains, distanciation sociale, port du masque, etc ...

Aujourd'hui encore, trop de personnes ne tiennent pas compte de ces règles et mettent en danger la vie d'autrui : restons très vigilants, nous ne sommes pas à l'abri d'une « deuxième vague », comme le prétendent certains experts.

Je me rends compte, qu'à travers mon propos, je ne suis pas porteur de l'optimisme dont nous avons tous besoin, mais essayons de relativiser les choses, nous avons la chance d'être en campagne et de pouvoir « mettre le nez dehors ». Les conditions de confinement en milieu urbain sont sûrement beaucoup plus dures à supporter.

Nous avons également une autre chance, celle d'avoir nos deux médecins généralistes et notre pharmacie sur place, qu'ils soient ici remerciés d'assumer pleinement leur tâche, tout en prenant le risque d'être journellement au contact de leurs « clients ».

Que dire de nos commerçants locaux, sinon qu'ils sont fidèles au poste et qu'ils nous offrent un service de proximité immédiate, essayons de nous en souvenir, lorsque les choses iront mieux.

Depuis fin mars, la mairie a mis en place un dispositif de veille sanitaire pour les personnes âgées de 70 ans et plus. Ce dispositif consiste à contacter ces personnes par téléphone, à raison d'une fois par semaine environ, afin d'avoir des nouvelles et de connaître leurs besoins éventuels (ravitaillement par exemple). Trois membres du Conseil Municipal (Nadine Aubry, Frédérique Vauthier et Éric Fricot) se partagent cette mission, je les remercie de leur aide.

Pour que le déconfinement progressif réussisse, il y va du bon sens de toutes et tous, évitons les déplacements non obligatoires et respectons les mesures de précaution, cela reste indispensable.

EN BREF :

LA POSTE :

A ce jour, c'est la poste de Bains les Bains qui accueille le public, du lundi au vendredi de 9h30 à 12h.

La poste de Fontenoy rouvrira ses portes le **11 mai prochain, à ses horaires habituels : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h.**

LA DÉCHETTERIE :

La déchetterie de Bains les Bains sera rouverte à compter de **mardi 12 mai aux jours et horaires habituels.**

Par contre, des mesures seront mises en place (pas plus de 3 personnes à la fois) et l'accès se fera uniquement par la rue des Creuses (pas d'accès par la route départementale).

LES DÉCHETS VERTS

Pour rappel, le brûlage des déchets verts est absolument interdit, par l'article 84 du règlement sanitaire départemental, interdiction renforcée par arrêté préfectoral (amende pouvant aller jusqu'à 450 euros).

DISTRIBUTION DE MASQUES

Par l'intermédiaire de la Communauté d'Agglomération d'Épinal (CAE), la commune a pu acquérir des masques textiles grand public pour l'ensemble des habitants. Ces masques en tissu, dont le coût à l'unité est de 3,36 € TTC, finalement financés entièrement par le Conseil Départemental des Vosges, ont été fabriqués par la société VALRUPT, basée à Rupt sur Moselle et nous venons de les réceptionner.

La distribution, à raison d'un masque par personne (hormis les enfants de moins de 2 ans), aura lieu fin de semaine prochaine, **les 8, 9 et 10 mai**, de façon à ce que tout un chacun soit équipé pour le premier jour du déconfinement qui est fixé au 11 mai.

Le principe de distribution sera le suivant : les dits masques seront mis sous enveloppe (la taille de l'enveloppe sera fonction du nombre de masques par foyer) et distribués dans les boîtes aux lettres par différents conseillers(ères) municipaux(ales). Si toutefois le nombre de masques mis sous enveloppe, ne correspond pas au nombre de personnes présentes dans le foyer, vous pourrez joindre la mairie au 03 29 36 33 09 en matinée de 9h à 12h, du lundi au vendredi.

Un descriptif et une notice d'utilisation (**sur une seule feuille recto verso**) seront joints aux masques dans les enveloppes qui vous seront destinées.

FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL EN MAIRIE

A compter du 11 mai et pour une durée indéterminée, l'accueil en mairie aura lieu en matinée, sur rendez vous (**au 03 29 36 33 09 et au 07 86 45 92 74**), de façon individuelle et en respectant les précautions d'usage. Ce fonctionnement, pourra être assoupli ultérieurement, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. Du gel hydro-alcoolique sera mis à disposition et un sas sera aménagé, de façon à vous protéger, ainsi que le personnel communal.

ROUTE FORESTIERE DE SAINT GEORGES

Les travaux d'aménagement de la desserte forestière de Saint Georges viennent de se terminer. Réalisé, suite à un appel d'offres, par l'entreprise TISSERAND de Magnoncourt, cet aménagement facilitera l'exploitation des parcelles forestières de ce massif et permettra le stockage des bois sur des aires prévues à cet effet, évitant ainsi le stockage en bordure de chemin et les dégâts qui vont avec. A ce jour, cette route est encore inaccessible aux véhicules, mais de nombreux marcheurs ont déjà pu apprécier la qualité de cette réalisation.

La partie basse de cette route forestière a également été reprise, car elle donnait certains signes de fatigue. Nul doute que le chalet, réhabilité complètement en 2019, verra sa fréquentation augmenter grâce à la facilité de son accès.